



## COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 19/09/2022  
Reçu en préfecture le 19/09/2022  
Publié le 08/09/2023  
ID : 038-213803489-20220829-2022\_074-DE



Paraphe

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

### DELIBERATION N°2022\_074

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION PERMANENTE

L'an deux-mil-vingt-deux le vingt-neuf du mois d'août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 23 août 2022

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL

**Excusés :** Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Manon CONESA (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Lillian RENAUD (pouvoir à Guy RABUEL), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET).

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27**

**Secrétaire de séance :** Karine PLATEAU

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant € TTC
2022_062	Spectacle pyrotechnique et tir artificier du 14 juillet	BREZAC Events	4 300
2022_063	Fourniture et installation d'un barnum de 600 m <sup>2</sup> pour le 14 juillet	Les Chapiteaux du Centre	6 223,02

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	€ TTC
2022_064	Fourniture et pose d'un poteau d'incendie SAFIR Choc	PERRIOL TP	3 144
2022_065	Livraison fioul Salle Annequin Montceau	CARRON ET CIE	4 920.01
2022_066	Livraison fioul Ecole Kimmerling	CARRON ET CIE	11 340
2022_067	Signature de l'accord-cadre à bons de commande pour des prestations intellectuelles liées à l'élaboration des modifications du PLU	URBA 2P	6 000
2022_068	Mobilier pour ouverture d'une 5ème classe à l'école maternelle de Ruy	LACOSTE	3 424,61
2022_069	Remplacement des projecteurs des tennis par des LED	société LUCCHARLY-SERVICES	12 607,20
2022_070	Création d'une régie de recette pour le centre de loisirs municipal	Sans objet	Sans objet

***Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été confiée.***

Ainsi fait et délibéré en séance, le 14 septembre 2022

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.